ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27 Rect.

présenté par M. Tian, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 4

Dans l'alinéa 22 de cet article, après le mot :

« que »,

insérer le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.